



chute dans escalier d'immeuble

Par **gilounice**, le **11/11/2008** à **10:31**

bonjour,

une personne âgée (ma mère) a fait une chute sur le perron d'une copropriété, sur des marches en marbre lisse, exposées à la pluie, et dépourvues de nez de marche antidérapant, elle a dû être hospitalisée et opérée de la cheville, j'estime que la copropriété est responsable de la chute, j'ai contacté l'assurance de ma mère, ainsi que le syndic, est-ce que je dois également demander un constat d'huissier sur l'état des marches ? ou bien est-ce que je laisse au syndic le soin de reconnaître que l'escalier n'est pas conforme aux mesures de sécurité ? des voisins ont assisté à la chute, est-ce suffisant ?

merci,